

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0006 Séance du Conseil : 10 FÉVRIER 2025
MAÎTRISE D'ŒUVRE ET ÉTUDES CONNEXES DU PROJET DE RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES (REUT) DE LA STATION D'ÉPURATION D'ARGELÈS-SUR-MER	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 février 2025, à la Halle sportive - Espace Pierre Jonquères d'Oriola située 18 bis rue Haroun TAZIEFF à Palau-del-Vidre (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Guy VINOT donne procuration à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Jean-Michel SOLE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Samuel MOLI, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 41

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Bruno GALAN

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250210-DL2025-0006-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

La commune d'Argelès-sur-Mer se situe en rive droite du Tech et en milieu côtier. Le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 et les SAGE Tech-Albères et Nappes du Roussillon ont identifié le cours d'eau du Tech et les nappes du Pliocène comme deux masses d'eau en déséquilibre quantitatif.

Ainsi, il a été mis en évidence que la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer peut utilement contribuer à la préservation de productions des terres agricoles situées en rive droite du Tech.

De plus, le développement d'un projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) aux fins d'irrigation agricole permettra à la collectivité de s'inscrire dans une gestion durable et circulaire de la ressource, en lien notamment avec les objectifs de qualité des eaux côtières et marines.

Le projet de REUT nécessite des opérations préalables de maîtrise d'œuvre pour construire et définir le projet. Il s'agit notamment des phases « Avant-Projet » (AVP) et « Etudes de Projet » (PRO) ainsi que des études connexes à ces phases.

Le plan de financement prévisionnel des missions AVP et PRO + études connexes de la maîtrise d'œuvre de ce projet de REUT est le suivant :

Plan de financement prévisionnel Maîtrise d'œuvre (Missions Avant-Projet et PRO) et études connexes du projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de la Station d'Épuration d'Argelès-sur-Mer				
Dépenses HT		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	100 477.20-€	Europe (LEADER)	100 000-€	40.38 %
Levés topographiques, servitudes de passage et bornage par un géomètre expert	61 175-€	Agence de l'Eau	73 339.04-€	29.62 %
Études géotechniques et diagnostic amiante - HAP des enrobés	85 975-€	Département	24 762.72-€	10 %
		Autofinancement	49 525.44-€	20 %
TOTAL DEPENSES	247 627.20-€ HT	TOTAL RECETTES	247 627.20-€	100%

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce projet et son plan de financement prévisionnel.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve d'une part, la maîtrise d'œuvre et études connexes du projet de réutilisation des eaux usées Traitées (REUT) de la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer,

Approuve d'autre part, le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

Précise que cette délibération sera ajoutée au dossier de demande de subvention LEADER déposé auprès des services instructeurs de la Région.

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/02/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A blue ink signature, appearing to read 'A. Parra', is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a small emblem in the center.

***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un
délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***